

Brantôme en Périgord, le 9 février 2022

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs conseillers municipaux

## **CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

**Mardi 15 février 2022 à 20 h 00**  
**à la salle du Dolmen à Brantôme en Périgord**

**Il est recommandé à tous de continuer à respecter la règle de distanciation sociale, du lavage des mains et d'utilisation du stylo personnel.**  
**Le port du masque dans tous les lieux publics clos est obligatoire.**

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

*La loi vigilance sanitaire du 10 novembre 2021 proroge de nouveau jusqu'au 31 juillet 2022 les règles dérogatoires (qui avaient pris fin le 30 septembre dernier) en matière de fonctionnement des organes délibérants des collectivités locales et de leurs groupements. Aussi, il est de nouveau possible que les réunions se tiennent en visio ou audioconférence. Le quorum permettant à l'assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent de nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.*

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Monique RATINAUD.

Ordre du jour joint.../...

## Réunion du conseil municipal du 15 février 2022

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2022 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT ;

### Finances – autorisation de demande de financements – participations et tarifications

3. Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 ;
4. Construction d'un tennis couvert : signature d'une convention d'utilisation et d'animation du tennis couvert avec le Tennis Club de Brantôme ;
5. Construction d'un tennis couvert : demande de subventions auprès de l'agence nationale du sport dans le cadre du programme « Équipements de proximité » ;
6. Recensement de la population 2022 - Modification de la délibération n°2022/01/11 du 18 janvier 2022 déterminant la rémunération des agents recenseurs ;
7. Organisation de la course « BVB » – saison 2022 : convention de partenariat et fixation des tarifs ;
8. Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI des 3 rivières : Champagnac de Bélair et Villars - années scolaires 2020/2021 ;

### Affaires scolaires

9. Création d'un emploi permanent à temps non complet inférieur à un mi-temps et autorisant le recrutement d'un agent contractuel ;
10. Accord de principe sur un projet d'implantation d'une classe « Ulis-école » à l'école primaire de Brantôme ;

### Cessions immobilières

11. Retrait de la délibération n° 2022/01/15 du 18 janvier 2022 concernant l'aliénation d'un chemin rural sis au lieu-dit « Les Eyssards » à Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord en tant qu'elle met à la charge de l'acquéreur les frais de géomètre, d'enquête publique et de notaire ;
12. Alinéation d'un chemin rural sis au lieu-dit « Les Eyssards » à Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord ;
13. Aliénation d'un tronçon de chemin rural sis au lieu-dit « Le Temple » sur la commune historique de Sencenac Puy de Fourches – Brantôme en Périgord suite à enquête publique ;

### Cadre de vie

14. Approbation d'une convention de servitude avec Amarenco : pose d'un câble souterrain ;
15. Changement de dénomination d'une voie à Sencenac Puy de Fourches dans le cadre de l'opération « Adressage » ;
16. Questions complémentaires